

Séance du Conseil de Ville
du 26 septembre 2005 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 08 / 2005

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 07/2005
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Adil CORALIC
 - Mme Marilyn FAZIO
 - Mme Antonella LIO
6. Message relatif à la création de 4,05 postes à la Maison de l'enfance
7. Comptes 2004 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion
8. Demande de crédit de fr. 1'530'000.- pour l'acquisition des parcelles 3232 et 3233, sises à la rte de la Communance 1, et des bâtiments érigés sur ces parcelles - deuxième lecture
9. Demande de crédit de fr. 260'000.- pour le remplacement de l'installation de chauffage et des fenêtres de la colonie du Creux-des-Biches
10. Développement de l'interpellation 3.04/05 - "Terrains des Prés-Roses : le point sur les travaux", CS•POP, M. Didier Nicoulin
11. Développement du postulat 4.10/05 - "Pour un recyclage et une valorisation des déchets plastiques", CS•POP, M. Didier Nicoulin
12. Développement du postulat 4.11/05 - "Pour un jumelage de proximité", PS, M. Pierre Tschopp
13. Développement de la motion 5.14/05 - "Delémont, au cœur de l'Europe !", PS, M. Sébastien Lapaire
14. Réponse au postulat 4.01/05 - "Un skate-park pour 120'000 habitants", PS, M. Sébastien Lapaire
15. Réponse au postulat 4.02/05 - "Préservez le personnel communal des nuisances provoquées par la fumée du tabac", PS, M. Nicolas Beutler
16. Réponse à la motion 5.01/05 - "Une signalisation cyclable à Delémont, svp.", PS, Mme Sarah Erard Jäkel
17. Réponse à la question écrite 2.08/05 - "Plan sectoriel de l'approvisionnement en eau", CS•POP, M. Giuseppe Natale
18. Réponse à la question écrite 2.09/05 - "Cartes journalières Commune", PDC-JDC, M. Pierre-Alain Voisard
19. Réponse à la question écrite 2.10/05 - "Inquiétudes de piétons", PS, M. Marco Lorenzini
20. Réponse à la question écrite 2.11/05 - "Service de l'aide sociale : où en est-on ?", PS, M. Michel Thentz
21. Réponse à la question écrite 2.12/05 - "Comptes communaux et prestations de la Municipalité : quelle analyse ?", PS, M. Michel Thentz
22. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents. Il salue M. André Parrat, qui a pris ses fonctions de conseiller communal en charge du Département des travaux publics le 1^{er} septembre 2005, ainsi que M. Jean-Pierre Kohler, conseiller de ville suppléant qui siège pour la première fois.

2. APPEL

50 membres sont présents.

M. Francesco **Prudente**, président, M. Giuseppe **Natale**, 1^{er} vice-président, M. Michel **Thentz**, 2^{ème} vice-président, M. Romain **Seuret**, scrutateur, M. Yves **Bregnard**.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Boillat**, Michel **Broquet**, Pierre **Brulhart**, Florence **Chételat**, Hubert **Crevoisier**, Jean-Bernard **Deillon**, Françoise **Doriot**, Christophe **Egger**, Sarah **Erard Jäkel**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Marie-Claire **Grimm**, Michel **Hirtzlin**, Sabine **Jaquet**, Jeanne-Andrée **Jeannerat**, Juliette **Kohler**, Sébastien **Lapaire**, Pascal **Mertenat**, Béatrice **Müller**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Luciano **Prudente**, Rita **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Raphaël **Scarciglia**, Luc **Schindelholz**, Andrée **Stadelmann**, Claude **Tendon**, Pierre **Tschopp**, Anselme **Voirol**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Nicolas Beutler est remplacé par Mme Francine **Chollet**
 M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Christian **Gugger**
 M. Max Goetschmann est remplacé par M. Jean-Pierre **Kohler**
 M. Marco Lorenzini est remplacé par M. Alain **Vollmer**
 M. Philippe Monnet est remplacé par M. Romain **Godinat**
 M. Joël Plumez est remplacé par M. Walter **Harris**
 M. Michel Rion est remplacé par M. Pierre-Alain **Voisard**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Yves **Bregnard**

Est excusé

M. Jacques Marchand

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- Mme Patricia **Cattin**, Département culture, jeunesse et sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. Francis **Girardin**, Département de l'énergie et des eaux
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Secrétariat communal, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, secrétaire communale
 Mme Nadia **Maggay**, secrétaire communale adjointe
 M. Gilles Loutenbach, **huissier**

3. PROCÈS-VERBAL NO 07/2005

Le procès-verbal no 07/2005, avec les rectificatifs ci-dessous, est accepté à la majorité évidente.

Rectificatif du procès-verbal no 07/2005 du 29 août 2005 :

4. QUESTIONS ORALES

(Page 3)

...

M. Pierre Tschopp est satisfait.

...

8. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.10/05 - "POUR QUELQUES SOURIRES DE PLUS", CS•POP, M. LUC SCHINDELHOLZ

(Page 9)

...

M. Dominique Baettig, UDC, s'étonne de cette proposition et réagit par rapport à ses opinions libérales, en particulier de voir cette propension de certaines forces politiques à vouloir insuffler la joie par la force où l'Etat lancerait des campagnes en ce sens. Il

rigolait en imaginant par exemple qu'il pourrait y avoir des slogans dans les rues de Delémont "Souriez, vous êtes assistés" ou "Ramez, vous êtes **endettés**".

...

4. QUESTIONS ORALES

M. Anselme Voirol, id, ayant assisté à l'apéro-mobilité pour les entreprises le 20 septembre 2005, met en évidence le manque de parc à vélos en ville, notamment aux abords de l'Arsenal, de l'Hôtel de Ville et des Services industriels. Il demande au Conseil communal s'il prévoit d'installer des parcs à vélos supplémentaires pour promouvoir la mobilité douce à Delémont.

Mme Renée Sorg indique que ce sujet est à l'étude dans le cadre d'un crédit-cadre favorisant la mobilité douce qui sera présenté au début 2006. De plus, une étude interne a été réalisée avec l'aide d'une personne spécialisée dans ce domaine.

M. Anselme Voirol est satisfait.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, revient sur l'annonce selon laquelle une colonne de gaz naturel destiné aux véhicules allait être installée à Delémont. M. Nicoulin souhaite savoir où en est le dossier et quand le crédit sera soumis au Législatif.

M. le Maire informe que différents montants ont été intégrés au budget des investissements 2005 et que ce projet a été mené avec le Canton et certains utilisateurs potentiels, notamment Car Postal et des entreprises concessionnaires. L'examen de ce dossier - lequel est tributaire d'une décision du Conseil fédéral en rapport avec la défiscalisation des huiles minérales qui permettrait à ce carburant alternatif d'être beaucoup plus avantageux que l'essence - sera repris en 2005 par le Conseil communal, avec présentation d'une demande de crédit au Législatif, pour deux motifs. Premièrement, des utilisateurs potentiels ont soumis des demandes concrètes à l'Exécutif communal pour cette colonne qui fera l'objet d'une subvention cantonale relativement importante. De plus, il manque une colonne à Delémont pour relier l'axe Zurich-Bâle à Bienne ou La Chaux-de-Fonds.

M. Didier Nicoulin est satisfait.

M. Christophe Egger, PLR, revient sur la bagarre survenue lors de la dernière Fête du Peuple qu'il qualifie "d'événement bientôt normalisé" et qui a mobilisé de nombreux agents de police. M. Egger souligne que cette rixe a débuté au Shannon's Pub, établissement qui n'estime pas nécessaire d'engager un service d'ordre lors de manifestations. En raison des nombreux événements survenus dans ce pub, M. Egger demande au Conseil communal s'il envisage de faire pression sur la gérante pour qu'elle prenne des dispositions garantissant l'ordre public à l'intérieur et l'extérieur du pub.

M. le Maire est d'avis qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle et non d'un événement normalisé qui a nécessité l'intervention d'une soixante d'agents des polices de Porrentruy et Delémont ainsi que de la Police cantonale. M. le Maire admet que cette bagarre a provoqué des soucis et indique qu'une délégation du Conseil communal rencontrera le 27 septembre 2005 la tenancière du Shannon's Pub afin de régler certains problèmes. Il ne souhaite toutefois pas dévoiler les mesures que le Conseil communal lui suggérera.

M. Christophe Egger est satisfait.

M. Jean-François Rossel, PS, met en évidence les désagréments engendrés par les travaux effectués à la rue Auguste-Quiquerez depuis le mois de juillet, notamment la fermeture du trottoir ouest pendant quelques semaines, les fouilles ouvertes à plusieurs reprises et les travaux se poursuivant dans la soirée ainsi que le samedi jusque dans l'après-midi, contrairement à ce qu'avait préconisé la Commission paritaire chargée de surveiller le chantier. A noter que cette commission a invité l'entreprise Albin Borer, par lettre du 12 septembre, à régler les questions liées au travail du samedi, courrier auquel l'entreprise n'a pas encore répondu, bien que les travaux soient maintenant achevés.

Aussi, M. Rossel demande si la Commune était impliquée dans l'attribution du chantier et, le cas échéant, quelles appréciations l'ont incitée à confier les travaux à l'entreprise Albin

Borer. Il souhaite également savoir si les conditions de travail de la convention collective ont été respectées et si des contrôles ont été effectués. Finalement, M. Rossel demande si cette entreprise sera à nouveau prise en compte lors de nouvelles adjudications.

M. André Parrat rappelle que la rue en question appartient au Canton et que, de ce fait, les Ponts et chaussées se sont chargés des travaux, en coordination avec les services de la Ville. De plus, il était prévu dans un premier temps d'effectuer des travaux liés au gaz et d'installer des îlots pour sécuriser cet axe à grand trafic, spécialement pour les piétons et les cyclistes. M. Parrat indique que d'autres travaux de fouilles isolés ont été effectués par secteur, afin de ne pas trop perturber le trafic. Ces travaux, étalés de mi-juillet à fin septembre, sont en majeure partie terminés. Les îlots et le marquage doivent encore être réalisés. M. Parrat, s'agissant de l'attribution des travaux et du contrôle de la Commission paritaire dont il ne connaît pas le détail, reprendra contact avec l'intervenant dans les jours à venir. Il admet les désagréments occasionnés au trafic et, en dernier lieu, il appelle au bon sens des automobilistes les invitant à respecter les ouvriers et la signalisation mise en place lors de travaux.

M. Jean-François Rossel est satisfait.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, indique qu'AvenirFormation propose un cours destiné aux concierges dépendant des pouvoirs publics, visant à réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments, à mettre en place différentes mesures d'optimisation d'une chaufferie ou à relever les dysfonctionnements néfastes pour la sécurité et l'environnement. Mme Plumez demande si les concierges de la Municipalité sont inscrits à cette formation.

Mme Renée Sorg indique que M. Claude Schlüchter, responsable de la conciergerie, prend part à ce cours et qu'à l'avenir, les concierges pourraient éventuellement y participer. Mme Sorg rappelle que la Délégation à l'énergie agit dans le même sens en indiquant aux concierges et aux fonctionnaires communaux les mesures à prendre pour réduire la consommation d'énergie.

Mme Yvonne Plumez est partiellement satisfaite.

Mme Jeanne Boillat, PS, ayant assisté à l'inhumation d'un ami, souligne la tenue vestimentaire inadaptée des employés communaux chargés de déplacer les cercueils lors de cérémonies funèbres. De plus, la charrette sur laquelle reposent les cercueils mérite d'être rénovée. Cet état de fait a, selon Mme Boillat, choqué plus d'une personne. A son avis, cette image négative doit être corrigée au plus vite. Aussi, elle suggère à la Municipalité de mettre à la disposition des porteurs quatre costumes de circonstance et de rénover la charrette.

M. André Parrat informe avoir été interpellé à plusieurs reprises à la suite de l'inhumation à laquelle Mme Boillat fait référence. Il indique que la gestion du cimetière est répartie entre plusieurs services communaux. En outre, une modification du règlement du cimetière au milieu des années nonante a abouti à la situation actuelle qui, du reste, est identique à celle d'autres communes. M. Parrat informe qu'un groupe de travail a été créé à son initiative et qu'il sera chargé de réfléchir à une amélioration de la situation afin que les citoyens delémontains soient respectés comme il se doit. Une proposition d'amélioration sera soumise au Législatif.

Mme Jeanne Boillat est satisfaite.

Mme Béatrice Müller, PCSI, met en évidence les difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite lors de leurs déplacements dans le cimetière. Elle propose de goudronner les allées centrales ou d'y déposer moins de gravier.

M. le Maire indique que ce problème a été soulevé au cours de la dernière séance de la Commission de la mairie, à l'occasion d'une visite du cimetière. M. le Maire informe que le groupe de travail initié par M. André Parrat étudiera également la problématique relevée par Mme Müller. M. le Maire indique qu'une rampe sera installée devant la chapelle afin que les personnes handicapées puissent s'y rendre. Toutefois, aucune solution technique garantissant l'accès à l'intérieur du cimetière n'existe à ce jour mais ce sujet est à l'étude.

Mme Béatrice Müller est satisfaite.

5. PROMESSES D'ADMISSION A L'INDIGENAT COMMUNAL

M. le Maire rapporte la décision publiée récemment par la Commission cantonale de protection des données à caractère personnel, organe saisi par le Conseil communal à la suite de la divulgation d'éléments d'ordre personnel devant le Législatif delémontain. Il ressort de l'avis de cette commission que la pratique de la Ville, qui retire des dossiers soumis au Conseil de Ville les indications à caractère personnel (décompte d'aide sociale, entre autres), est contraire aux règles. Dans un second temps, la commission a estimé incorrect de débattre d'éléments personnels dans une institution dont les membres ne sont pas astreints au secret professionnel et en présence de la presse. M. le Maire rapporte la décision du Conseil communal de reprendre la proposition de la commission, laquelle a mandaté impérativement le Gouvernement pour proposer rapidement une modification de la législation cantonale en vigueur et de transférer la compétence d'octroyer le droit de cité du Législatif à l'Exécutif communal, instance qui pourrait garantir le caractère personnel des données. M. le Maire indique que ce transfert de compétences a déjà été suggéré par le Conseil communal et que plusieurs interventions parlementaires ont été déposées en ce sens auprès du Gouvernement. Cependant, comme toute modification de texte législatif requiert de longs travaux tant dans l'administration cantonale que durant la phase d'étude parlementaire, le Conseil communal a demandé au Gouvernement d'arrêter une ordonnance d'urgence, ce qui permettrait au Gouvernement de prévoir ce transfert de compétences assez aisément. La position du Gouvernement n'est pas encore connue. Finalement, M. le Maire relève qu'une telle procédure a été adoptée récemment par le canton de Berne. Il souhaite qu'il en soit de même dans le Jura.

M. Philippe Rottet, UDC, souligne que, de l'avis de la commission, les interventions de l'UDC devant le Législatif, bien que dérangeantes, étaient parfaitement légales. Selon M. Rottet, si tous les dossiers avaient été clairs, de telles discussions n'auraient pas eu lieu. Il rappelle que lors de la dernière séance, le Conseil de Ville a octroyé la citoyenneté à une personne ayant un casier judiciaire. De plus, il cite la position de l'Office fédéral des migrations selon laquelle le respect de l'ordre juridique suisse implique, parmi d'autres éléments, qu'aucune peine non radiée ne soit inscrite au casier judiciaire. En outre, quant au transfert de compétences du Législatif à l'Exécutif communal, M. Rottet souligne qu'à Ebikon, localité lucernoise, une commission est chargée d'octroyer le droit de cité et qu'aux Grisons, le Grand Conseil a maintenu cette compétence au pouvoir législatif.

M. le Maire rappelle qu'il appartiendra au Parlement de statuer sur cette proposition. Quant à la citation du requérant possédant un casier judiciaire, M. le Maire qualifie l'attitude de M. Rottet d'indigne, le sujet ayant été débattu longuement au sein du Conseil communal. En l'occurrence, il s'agit d'un jugement du Tribunal des mineurs pour des faits survenus six ans avant la demande de naturalisation, raison pour laquelle le Conseil communal a porté ce dossier devant le Conseil de Ville.

M. Adil CORALIC

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Adil CORALIC, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Marilyn FAZIO

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Marilyn FAZIO, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Antonella LIO

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Antonella LIO, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. MESSAGE RELATIF A LA CREATION DE 4,05 POSTES A LA MAISON DE L'ENFANCE

M. Josy Simon rappelle que 12 places d'accueil à l'UAPE, sur les 25 demandées, ont été accordées par le Canton en juillet 2004. Elles ont généré la création de 2.8 postes

d'éducateurs acceptés par le Législatif en novembre 2004. Quant aux 13 places restantes, elles nécessitent la création de 3.5 postes d'éducateurs, selon un calcul fait par le Canton. Ces places d'accueil supplémentaires nécessitent également une augmentation de poste de 10 % en cuisine, 10 % au secrétariat et 25 % à la conciergerie, ce qui se justifie par l'occupation du bâtiment de la rue de la Gare 15. Ces postes supplémentaires, dont les coûts sont admis à la répartition des charges, représentent une dépense de quelque fr. 25'000.- par année à supporter par la Commune.

Mme Régine Ramseier, PS, indique que son groupe acceptera ces créations de postes. Elle souligne que 64 enfants sont sur la liste d'attente de la Crèche communale et de la Dorlotine, parmi lesquels 25 doivent être placés en urgence d'ici à février 2006. Elle estime cette création de postes comme étant indispensable.

M. Gérard Wicht, PCSI, informe que son groupe acceptera le message. En outre, à son avis, le coût total assumé par le Canton devrait figurer dans le message, et non pas seulement le montant à la charge de la Commune.

M. Dominique Baettig, UDC, ne remettant pas en cause le bien-fondé de la création de postes d'éducateurs et qualifiant sa question de naïve, souhaite connaître la manière dont le nombre de postes nécessaires est évalué. En effet, les listes d'attente sont, à son avis, dynamiques et subjectives.

M. Josy Simon, considérant que la Ville assume environ 8 % de l'ensemble des charges sociales du Canton, estime le coût total des 4.05 postes à quelque fr. 320'000.- par année. Quant au nombre de postes d'éducateurs à créer, M. Simon indique que ce calcul, compliqué, est réalisé par le Canton et qu'il dépend de différents facteurs, comme l'âge des enfants ou les surfaces de jeu, entre autres. Comme ces facteurs diffèrent d'une année à l'autre, des moyennes sont déterminées et servent au calcul. Le nombre de postes ainsi évalué fait l'objet d'un examen par le service compétent et mène parfois à des demandes de corrections adressées au Canton.

DECISION : le message relatif à la création de 4,05 postes à la Maison de l'enfance est accepté par 47 voix, sans avis contraire.

7. COMPTES 2004 DU FONDS DE PREVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYES DE LA COMMUNE DE DELEMONT (FRED) ET RAPPORT DE GESTION

M. le Maire présente les comptes 2004 du FRED qu'il qualifie de satisfaisants. Par ailleurs, le bilan actuariel est plutôt bon, compte tenu de la situation économique. Le nombre d'affiliés a augmenté en 2004 en raison de l'abaissement du seuil des taux d'entrée dans l'assurance du 2^{ème} pilier. M. le Maire souligne l'excédent de charges de fr. 259'000.- ressortant des comptes 2004 qui provient essentiellement des rendements insuffisants de l'année 2004. En effet, le rendement global en 2004 a atteint 2.34 % contre 4.59 % en 2003 alors que le taux technique est fixé à 4 %. Il se compose du rendement des immeubles (4.5 % contre 4.1 % en 2003), du rendement des titres (3.15 % contre 6.46 % en 2003) et du rendement des prêts hypothécaires (4 % en 2004 et 2003). M. le Maire rappelle la décision du Conseil de Ville, sur recommandation du Conseil communal, d'abaisser le taux technique de 4.5 % à 4 %, ce qui a nécessité l'augmentation du fonds de prévoyance d'un montant de 2 millions de francs afin de garantir les rentes, écriture à l'origine de l'excédent de charges. Il souligne l'accroissement du taux de couverture qui se situe à fin 2004 à 94 %, situation très bonne par rapport à d'autres caisses publiques, bien que le niveau de 100 % ne soit pas atteint. La situation a pu être redressée par une cotisation extraordinaire de 1 % des salaires cotisants et par la cotisation patronale qui a été augmentée de 1.5 %. De plus, sur proposition de l'actuaire, la cotisation de 0.75 % du salaire cotisant pour l'adaptation des rentes au renchérissement a été affectée à l'assainissement du FRED. M. le Maire remercie en particulier le personnel cotisant ainsi que les collectivités publiques qui ont accepté ces augmentations. Finalement, M. le Maire se déclare satisfait de la performance du FRED et il indique que les mesures décidées seront maintenues pour l'exercice 2006. Il remercie également les membres du comité du FRED, en particulier M. Jean Froidevaux, caissier, et M. Jean-Luc Goetschi, secrétaire. En conclusion, M. le Maire invite le Conseil de Ville à approuver les comptes 2004 du FRED.

M. Jean-François Rossel, PS, président de la Commission de gestion et de vérifications des comptes (CGVC), indique en préambule que la CGVC s'est demandée quel était son

pouvoir s'agissant des comptes du FRED. La compétence de la CGVC est établie dès lors que le Conseil de Ville exerce la surveillance de l'administration communale. En outre, s'agissant du rapport de la CGVC, M. Rossel rectifie le 2^{ème} paragraphe des commentaires, en ce sens que le FRED renonce aux intérêts dus par la Commune sur le découvert de 4 % du taux de couverture, et non 6 %. En effet, selon le règlement du FRED, en cas de découvert technique, l'employeur est tenu de verser le taux technique (4 %) sur le montant du découvert. Ainsi, une somme de fr. 130'000.- devrait être versée par l'ensemble des employeurs affiliés au FRED. En comparaison, les mesures d'augmentations citées par M. le Maire ont rapporté plus de fr. 330'000.-. Selon M. Rossel, ces éléments ont conduit la CGVC à mener une réflexion sur la complexité du système de prévoyance professionnelle. De l'avis de cette commission, les décisions prises par le comité du FRED peuvent être lourdes de conséquences. Aussi, la CGVC constate que le besoin de formation continue à ce sujet est avéré et suggère que les membres du comité du FRED, notamment les représentants du personnel, suivent ces cours dispensés par l'Association des représentants du personnel des institutions de prévoyance. M. Rossel estime le degré de couverture comme étant bon au vu des résultats obtenus par d'autres institutions publiques de prévoyance. A titre d'exemple, il cite le Fonds de prévoyance de la ville de Fribourg dont le taux de couverture se situe à 31.4 % et qui vise à moyen terme un taux de 70 %. En outre, le maintien des mesures d'assainissement en place depuis 2004 permet au FRED d'envisager l'avenir sereinement. M. Rossel invite donc le Conseil de Ville à approuver les comptes 2004 du FRED.

M. Jean Parrat, CS•POP, qualifie le taux de couverture du FRED de bon, voire d'exceptionnel en comparaison avec d'autres caisses de pension. A son avis, ce taux de couverture était déjà très bon en 2003, avant la prise de mesures d'assainissement dont le groupe CS•POP avait douté de la pertinence sans toutefois s'y opposer. Pour tout autant, M. Parrat relève qu'il ne sous-estime pas les remarques ou intentions manifestées par les différents partenaires du FRED. M. Parrat rapporte les réserves de son groupe s'agissant du FRED, qui concernent le système lui-même, ses risques et ses rigidités. A ce système de capitalisation - en relation avec le marché boursier - le groupe CS•POP préfère un système basé sur la solidarité, à l'instar de l'AVS. Comme relevé par la CGVC, le comité du FRED a renoncé aux intérêts des 4 % manquants pour parvenir à un taux de couverture de 100 %. A cet effet, il remercie le comité du FRED ainsi que les assurés pour ce geste en faveur des comptes communaux. Il espère que le Conseil de Ville acceptera les rubriques salariales dans le budget 2006 eu égard aux efforts consentis par le personnel communal. M. Parrat est d'avis que la législation actuelle, qui impose des intérêts sur le différentiel face à un taux de couverture de 100 %, péjore les comptes des pouvoirs publics, même avec un très bon taux de 94 %. Conscient des garde-fous à mettre en place pour empêcher une baisse trop importante du taux de couverture, M. Parrat estime qu'un taux de 100 % dans une commune n'est pas très utile.

M. Dominique Baettig, UDC, se qualifiant de naïf découvrant le monde des finances, est dérangé par la présentation des comptes sous des normes différant d'une année à l'autre. Il s'interroge également sur les placements faits en dehors des limites légales et souhaite des renseignements quant à la Société coopérative delémontaine d'habitation à l'origine de pertes financières pour le FRED. En outre, à la lecture des rapports de la fiduciaire PWC et de l'actuaire-conseil Suisse Canto, M. Baettig est d'avis que les décideurs ne possèdent peut-être pas toutes les compétences ou capacités de réactions rapides pour une prise de décision optimale. En fonction des réponses, le groupe UDC se réserve le droit de s'abstenir ou de refuser les comptes du FRED.

M. le Maire indique que la Municipalité offre aux membres du personnel la possibilité de participer à des cours, sujet qui est d'ailleurs régulièrement abordé au comité du FRED. Toutefois, M. le Maire souligne que les compétences assurant au mieux la mission du FRED sont disponibles, en raison de la collaboration de la fiduciaire - qui contrôle et révise les comptes, et qui émet des recommandations à la fin de l'exercice comptable - et de l'actuaire-conseil - qui fournit bon nombre de renseignements et de recommandations. De plus, le FRED est soumis à la surveillance du Canton. M. le Maire admet qu'il existe quelques dysfonctionnements dans la LPP. Quant à l'opportunité du taux de couverture de 100 %, M. le Maire préférerait pouvoir disposer d'un bon premier pilier et pouvoir ainsi renoncer au 2^{ème} pilier. Il relève que le FRED est soumis aux aléas conjoncturels, notamment les marchés boursiers, et que les situations diffèrent d'année en année en fonction des placements boursiers. A ce sujet, M. le Maire indique que les exigences légales sont respectées étant donné que le FRED est tenu de placer certains capitaux sur

le marché boursier pour assurer un taux de rendement de 4 %. M. le Maire est d'avis que les questions de M. Baettig auraient dû être posées dans le cadre de la séance de la CGVC, à laquelle la fiduciaire a participé. De l'avis de M. le Maire, un excès de naïveté est une faute politique et il soupçonne M. Baettig de vouloir semer le doute et la confusion. Il répète que les comptes sont régulièrement vérifiés par les autorités et instances compétentes, en particulier la CGVC, commission devant laquelle M. le Maire a exposé différents problèmes. Finalement, il invite à nouveau le Conseil de Ville à approuver les comptes en toute confiance.

DECISION : les comptes 2004 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion sont acceptés par 47 voix, sans avis contraire.

8. DEMANDE DE CREDIT DE FR. 1'530'000.- POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES 3232 ET 3233, SISES A LA RTE DE LA COMMUNANCE 1, ET DES BATIMENTS ERIGES SUR CES PARCELLES - DEUXIEME LECTURE

M. Francis Girardin présente ce crédit basé sur une analyse approfondie de l'implantation des Services industriels dans le bâtiment Interfel avec une évaluation des coûts, analyse faite par un groupe de travail qu'il remercie pour la célérité de son étude. Dans ce cadre, le Bureau d'architecture Farine a été mandaté pour établir le devis sur la base de plans et descriptifs. L'étude a été réalisée à moindre coût mais elle n'en est pas moins suffisante en regard du dossier. Basée sur le programme des locaux du concours d'architecture, l'étude a débuté par une analyse de celui-ci pour en définir les besoins essentiels indépendamment du site. Le groupe de travail s'est orienté vers un bâtiment fonctionnel et a supprimé des locaux qui auraient pu être intéressants dans le projet de la rue Auguste-Quiquerez. Les locaux, revus et corrigés, ont ensuite été implantés dans le bâtiment Interfel et deux inconvénients ressortent de cette variante : d'une part, la hauteur du profil, insuffisante pour le déchargement de véhicules lourds au moyen d'un palan, d'autre part, la résistance insuffisante de la dalle intermédiaire. En outre, M. Girardin indique qu'une surface couverte de quelque 900 m², dont 600 m² pour le stockage des conduites synthétiques pour les réseaux eau-gaz-électricité, fait défaut, la surface restante étant utilisée pour l'entreposage de bobines de câbles. A noter que cette surface n'était pas non plus disponible dans le projet de la rue Auguste-Quiquerez.

M. Girardin présente un comparatif des coûts des deux projets d'implantation. Une somme de fr. 150'000.- est notamment prévue pour le transfert de la majeure partie des locaux administratifs à la rte de la Communance et un réaménagement des différents services communaux à la rte de Bâle 1. Il souligne que le terrain de la rue Auguste-Quiquerez est potentiellement pollué. Une étude, en cas de construction ou de vente, sera nécessaire mais au stade actuel du dossier, le coût de l'éventuelle dépollution ne peut être chiffré. Par ailleurs, M. Girardin indique que le site d'Interfel n'est pas pollué, comme l'a révélé une expertise. Le tableau comparatif présente un coût de 7 millions de francs pour le projet de la rue Auguste-Quiquerez contre 5.81 millions de francs pour la rte de la Communance. Selon M. Girardin, il semble que cet achat soit une réelle affaire, comme l'a indiqué l'architecte. En outre, aucune baisse de prix ne sera consentie par le vendeur, en l'occurrence le Crédit Suisse. En cas d'acceptation du crédit, l'aménagement du bâtiment pour les Services industriels se montant à 3.28 millions de francs sera soumis au peuple. Avec le préavis favorable des commissions concernées, M. Girard invite le Conseil de Ville à accepter ce crédit.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, indique que son groupe est dans sa majorité convaincu de l'opportunité et de la faisabilité du projet, tout en étant en désaccord sur le montant du crédit à soumettre à la votation populaire. Mme Jeannerat, pour sa part, estime que le peuple doit se prononcer sur le montant global de 4.81 millions de francs et que le projet ne doit pas être réalisé en plusieurs phases. En effet, à son avis, si le peuple refusait le crédit supplémentaire de 3.28 millions de francs, le présent achat immobilier n'aurait plus sa raison d'être. En outre, elle considère que les finances communales ne permettent pas d'acquérir des biens uniquement pour accroître le patrimoine immobilier de la commune. Selon Mme Jeannerat, les citoyens pourraient reprocher cet achat au Législatif. Pour ces raisons, Mme Jeannerat propose au Conseil communal de présenter une seule demande de crédit de 4.81 millions de francs pour la globalité du projet. Elle refusera donc l'entrée en matière.

M. Christophe Egger, PLR, relève que le dossier a été étudié et les coûts réels évalués au plus juste. Il estime qu'une attention particulière doit être accordée aux Services industriels, qui s'autofinancent et qui génèrent chaque année un bénéfice non négligeable atténuant le déficit communal. Selon lui, les infrastructures actuelles ne répondent plus aux besoins et exigences des prestations que ce service doit fournir. En outre, l'ouverture du marché de l'électricité le forcera à être concurrentiel rapidement, raison pour laquelle il doit être doté d'infrastructures adaptées et fonctionnelles, dans un bâtiment propre à ses services. De ce fait, le groupe PLR est favorable à cet investissement.

M. Jean Parrat, CS•POP, membre de la Commission des Services industriels, remercie le personnel communal pour la célérité et la qualité du travail accompli, qui a permis l'établissement d'un dossier particulièrement complet. Bien qu'ayant encore certains doutes s'agissant de l'implantation des Services industriels dans le bâtiment Interfel, CS•POP acceptera l'entrée en matière. Toutefois, ce groupe est convaincu de l'intérêt politique pour la Ville de disposer de terrains, notamment en zone industrielle, même si un immeuble est érigé sur l'une des parcelles. Ces biens immobiliers peuvent être utilisés par les services communaux ou revendus ultérieurement. M. Parrat demande confirmation au Conseil communal que la présente demande de crédit de 1.53 million de francs ne concerne que l'achat des deux parcelles. En aucun cas, ce crédit ne concerne les 3.28 millions de francs supplémentaires nécessaires à l'aménagement du bâtiment et à la construction de la halle qui feront l'objet d'une seconde demande de crédit soumise à une votation populaire avec, à la demande de M. Parrat, des arguments plus convaincants quant au transfert des Services industriels dans le bâtiment Interfel. M. Parrat invite le Conseil de Ville à accepter le présent crédit.

M. Pierre Brulhart, PS, rapporte que son groupe acceptera ce crédit. De l'avis du groupe socialiste, cet achat est une opportunité immobilière qui comblera le manque de terrains de la Commune. De plus, cet achat permettra de trouver une solution au problème récurrent des locaux des Services industriels. Finalement, il considère cette solution comme une opportunité économique étant donné que l'économie par rapport au projet de la rue Auguste-Quiquerez se monterait à plus de 2 millions de francs. Le groupe PS est convaincu que le projet global doit être réalisé en deux phases. Il remercie le groupe de travail pour la réalisation de cette étude, en particulier les fonctionnaires communaux.

M. Gérard Wicht, PCSI, indique que son groupe acceptera l'entrée en matière. Toutefois, M. Wicht relève que les coûts de transformation du bâtiment Interfel ont doublé par rapport à la première version du crédit alors que le prix d'acquisition des parcelles est resté inchangé. De plus, le groupe PCSI regrette que le projet soit scindé en deux, en ce sens que la décision d'achat reviendra au Conseil de Ville alors que la rénovation du bâtiment Interfel dépendra de l'approbation du peuple. Ainsi, il aurait été préférable qu'un seul projet soit soumis au Législatif et au peuple, fait relevé par la Commission des Services industriels. M. Wicht estime que la qualité des locaux de la rue Auguste-Quiquerez n'est plus acceptable et que le nouveau projet, bien aménagé, permettra aux Services industriels de disposer de locaux adaptés. Finalement, le groupe PCSI acceptera le présent crédit. M. Wicht précise que le bâtiment Interfel sera destiné aux Services industriels uniquement.

M. Francis Girardin indique que les membres des trois commissions concernées, y compris les représentants du groupe PDC-JDC, ont accepté ce crédit sans opposition. Il regrette d'apprendre que ce groupe s'oppose à cette demande. M. Girardin partage les points de vue exprimés par M. Parrat et confirme qu'un second crédit de 3.28 millions de francs sera soumis au Conseil de Ville et au peuple. Quant au coût du transfert des Services industriels, M. Girardin rappelle que lors de la première lecture, il ne disposait pas des éléments matériels pour l'évaluer.

VOTE : l'entrée en matière est acceptée par 44 voix contre 6.

M. Jean Parrat, CS•POP, indique que des rumeurs circulent en ville selon lesquelles le personnel des Services industriels serait le plus mal loti, même après l'investissement de 3.28 millions de francs. De plus, il souhaite faire part de quelques remarques au Conseil communal qui pourront être prises en considération dans le second crédit. Premièrement, il se demande si la répartition des services administratifs des SI entre les locaux de la route de Bâle et ceux de la Communance est judicieuse et s'il ne serait pas préférable d'installer l'ensemble du personnel sur le nouveau site. Cette question devra être tranchée. M. Parrat

relève que le personnel du Service électrique passe de 8 à la rue Auguste-Quiquerez à 15 à la rte de la Communance. En outre, les surfaces augmentent fortement dans le nouveau projet, notamment l'atelier électrique, le dépôt électrique extérieur, le bureau du personnel eau-gaz et l'atelier eau-gaz notamment, qui représentent 400 m³ supplémentaires. Il souhaite en connaître les raisons. En dernier lieu, M. Parrat demande ce qu'il adviendra si le peuple refuse le second crédit de 3.28 millions de francs.

M. Gérard Wicht, PCSI, revient sur l'étude relative à la transformation des bureaux à la rte de Bâle devisée à fr. 150'000.-. Conscient qu'un message de l'Exécutif ne peut subir de modifications de la part du Conseil de Ville, il demande si ces coûts sont exacts. A son avis, une somme de fr. 70'000.- devrait suffire. Il suggère donc de réduire le montant du présent crédit à 1.45 million de francs, évitant ainsi que cet élément soit considéré comme accepté tel quel par le Conseil de Ville. En outre, M. Wicht demande si les fonctionnaires communaux membres du Législatif ont le droit de se prononcer sur ce crédit - rappelant que M. André Burri, lors de décisions touchant Car Postal, quittait la salle - ou s'ils s'abstiendront de voter.

M. Francis Girardin invite M. Michel Hirtzlin, membre du groupe de travail, à répondre aux questions soulevées par M. Parrat. Quant au droit de vote des fonctionnaires communaux, M. Girardin souligne qu'il sont élus et qu'aucune incompatibilité entre leur statut de fonctionnaire et d'élu n'existe. Il ne voit donc aucune objection.

M. Michel Hirtzlin, PS, indique que l'étude, au lendemain du renvoi du message en seconde lecture, s'est basée sur le travail du lauréat du concours d'architecture réalisé pour la rue Auguste-Quiquerez. Seuls les locaux absolument nécessaires ont été conservés, certains locaux utiles ou agréables ont été supprimés. M. Hirtzlin invite les personnes intéressées à visiter les locaux des Services industriels s'ils souhaitent se rendre compte des travaux de manutention et des conditions de travail. Il confirme que les surfaces des ateliers ont augmenté, d'une part en raison de l'implantation même du bâtiment Interfell, d'autre part en prévision des postes de travail supplémentaires qui pourraient être nécessaires dans une logique d'extension des réseaux et de la collaboration avec d'autres communes, entre autres. De l'avis de M. Hirtzlin, l'exploitation des réseaux électrique, d'eau ou du gaz est un élément stratégique pour une commune car elle la lie, par exemple, aux industries. Des outils adéquats, comme le bâtiment abritant les SI, sont nécessaires à cette exploitation afin de répondre aux exigences de la clientèle, principalement industrielle. C'est dans cet esprit que le groupe de travail a réalisé l'étude.

Quant aux fr. 150'000.- relatifs à la transformation des bureaux, M. Hirtzlin rappelle que ce montant est inclus dans le second crédit de 3.28 millions de francs et non dans le présent message. Toutefois, cette transformation concernera les Services de l'urbanisme, des travaux publics et les SI. Une réflexion globale doit être menée quant à l'occupation des locaux par ces trois services administratifs. M. Hirtzlin met en exergue le fait que les bureaux occupés par les collaborateurs administratifs des SI sont exigus et que les conditions de travail y sont inacceptables. D'autres aménagements aux Services des travaux publics et de l'urbanisme seront également nécessaires. En conclusion, ce montant est nécessaire car dans le présent projet, l'ensemble de l'administration des Services industriels ne sera pas transféré, contrairement au projet de la rue Auguste-Quiquerez. La nécessité d'avoir des collaborations inter-services est présente.

M. le Président cite l'art. 22 du Règlement d'organisation de la commune qui stipule que les membres des autorités communales et les fonctionnaires communaux ont l'obligation de se retirer en cas d'objets qui les touchent directement. Etant donné qu'il s'agit d'un service public, M. le Président laisse les membres du Conseil de Ville apprécier la situation.

M. Gérard Wicht, PCSI, propose de ne pas indiquer de montant s'agissant de l'étude relative aux coûts de transformation du bâtiment de la rte de Bâle ou de réduire cette somme à fr. 70'000.-. Quant au droit de vote des fonctionnaires communaux, il a fait sa proposition pour des questions de conscience.

M. Francis Girardin maintient le message tel que présenté.

M. Jean Parrat, CS•POP, souligne que la décision du Conseil de Ville concerne l'achat des parcelles de la route de la Communance 1 et de leurs bâtiments et non l'étude relative à la transformation du bâtiment de la route de Bâle. De plus, il suggère de laisser le droit

de vote conféré par le Règlement d'organisation de la commune aux fonctionnaires communaux, en leur qualité d'élus.

M. le Président indique que la proposition de M. Wicht est irrecevable car elle nécessiterait une modification du message. De plus, elle ne concerne pas l'arrêté sur lequel le Conseil de Ville doit se prononcer.

DECISION : la demande de crédit de fr. 1'530'000.- pour l'acquisition des parcelles 3232 et 3233, sises à la rte de la Communance 1, et des bâtiments érigés sur ces parcelles - deuxième lecture - est acceptée par 41 voix, sans avis contraire.

9. **DEMANDE DE CREDIT DE FR. 260'000.- POUR LE REMPLACEMENT DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET DES FENETRES DE LA COLONIE DU CREUX-DES-BICHES**

Mme Renée Sorg indique que la colonie du Creux-des-Biches, située sur la commune du Noirmont, est propriété de la Ville depuis 1924. Bien que le bâtiment soit correctement entretenu, l'installation de chauffage actuelle - chauffage électrique qui consomme de grandes quantités d'énergie - doit absolument être remplacée. Le type de radiateurs installés n'est plus disponible sur le marché et certains peuvent représenter un danger car ils surchauffent. De plus, le chauffe-eau électrique, installé il y a 35 ans, consomme également beaucoup d'électricité et il sera remplacé, tout comme les fenêtres qui sont en très mauvais état. Mme Sorg informe que le nouveau chauffage sera une installation à pellets de bois qui consiste à acheminer par une vis sans fin des granulés dans la chaudière. Cette chaudière sera combinée avec le chauffe-eau. Sur le coût total des travaux, une subvention cantonale de fr. 9'000.- au titre d'encouragement aux énergies renouvelables est escomptée. Selon les spécialistes, la nouvelle installation de chauffage permettra une économie d'énergie de 50 % par rapport au chauffage actuel. Mme Sorg est persuadée que cette rénovation, qui améliorera le confort de la colonie, engendra un accroissement des fréquentations hivernales.

M. Christophe Egger, PLR, souligne que même en été, vu le climat, le chauffage de la colonie doit fonctionner. Toutefois, deux jours sont nécessaires pour que l'installation soit opérationnelle et tout autant pour la stopper. De plus, les radiateurs des salles d'eau ne répondent pas aux exigences de sécurité. Le groupe PLR acceptera donc ce crédit qui générera une plus-value et une économie future.

M. Michel Thentz, PS, suggère l'acceptation de ce crédit. Toutefois, le groupe PS s'interroge sur la baisse de nuitées enregistrées, passant de 3'879 à environ 2'700, à l'origine de laquelle se trouve peut-être le mauvais chauffage du bâtiment. Le groupe PS estime nécessaire de procéder aux travaux de rénovation cités dans le message et d'opter pour un chauffage à bois qui générera des diminutions de coûts et procurera une subvention de fr. 9'000.-. Même si cet investissement n'est pas prévu dans le budget 2005, il s'avère nécessaire pour des raisons de sécurité. M. Thentz indique que son groupe soutient la Commission de l'urbanisme et de l'environnement qui suggère de profiter de cette intervention pour établir un plan de marketing visant à augmenter la rentabilité de l'équipement. Quant au maintien du bâtiment en mains communales, M. Thentz estime nécessaire que Delémont dispose d'une colonie afin de permettre aux jeunes, parfois défavorisés, de séjourner aux Franches-Montagnes. Finalement, il propose qu'un week-end du Conseil de Ville soit organisé dans cette colonie.

DECISION : la demande de crédit de fr. 260'000.- pour le remplacement de l'installation de chauffage et des fenêtres de la colonie du Creux-des-Biches est acceptée par 49 voix, sans avis contraire.

10. **DEVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.04/05 - "TERRAINS DES PRES-ROSES : LE POINT SUR LES TRAVAUX", CS•POP, M. DIDIER NICOULIN**

M. Didier Nicoulin, CS•POP, s'étonne du peu d'informations données sur l'avancement du chantier des Prés-Roses, ce qui n'est en principe pas le cas des gros crédits. D'autre part, il a relevé ce printemps le mauvais état d'une partie de la pelouse, qui venait d'être

ensemencée. En effet, l'engazonnement était irrégulier et le gazon faisait défaut dans certaines zones. Comme il s'agissait-là d'un second engazonnement, M. Nicoulin souhaite connaître les raisons de ce problème et qui se chargera des frais. Il demande également si l'ensemble des travaux prévus sont terminés. En outre, M. Nicoulin rappelle le devis qui stipulait que la zone à l'est des vestiaires, sur laquelle des gravats sont entreposés, devait être libérée pour la création de places de stationnement supplémentaires, ce qui serait utile à certains moments. Il souligne également que le chemin d'accès situé devant les vestiaires est très creusé et que le gravier récemment déposé pourrait ne pas suffire lors des prochaines pluies. Finalement, M. Nicoulin souligne le mauvais état de la rue Ste-Catherine, défoncée en plusieurs endroits, où le croisement entre véhicules est difficile. Ce chemin est utilisé non seulement par les gens qui se rendent aux Prés-Roses ou au camping, mais également par les cyclistes qui rejoignent la piste cyclable. Ainsi, M. Nicoulin souhaite connaître les travaux d'entretien prévus dans ce secteur.

M. André Parrat, CS•POP, estime que la ville offre de bonnes installations sportives. S'agissant des Prés-Roses, il indique que la majeure partie des gros travaux est terminée et que certains détails doivent encore être réglés. Quant à l'engazonnement, des problèmes sont survenus notamment dans les zones de drainage, endroits en sable, qui ont nécessité un second ensemencement aux frais des entreprises; un troisième au printemps prochain n'est pas exclu. De l'avis de M. Parrat, ces problèmes n'entravent pas la pratique du football. S'agissant du chemin d'accès menant à la buvette et aux vestiaires, M. Parrat indique qu'il ne fait pas partie du crédit-cadre des Prés-Roses et que les travaux nécessaires évoqués par M. Nicoulin n'entrent pas dans ce crédit. M. Parrat informe que les gravats doivent être enlevés pour libérer des places de parc supplémentaires, sans autres aménagements. Il souhaite également qu'un emplacement soit réservé aux vélos et il invite les footballeurs à se rendre aux Prés-Roses autrement qu'avec leur véhicule, ce qui réduira les frais liés au maintien des installations. En dernier lieu, M. Parrat informe qu'une étude relative à la rue Ste-Catherine sera menée en 2006, probablement accompagnée de travaux. Ces travaux sont liés au crédit-cadre relatif aux pistes cyclables du Canton et aux subventions qui seront déterminées à cet effet.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, est satisfait.

11. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.10/05 - "POUR UN RECYCLAGE ET UNE VALORISATION DES DECHETS PLASTIQUES", CS•POP, M. DIDIER NICOULIN

M. Didier Nicoulin, CS•POP, estime que la Ville mène une politique dynamique en matière de recyclage des déchets, comme souligné dans le cadre du postulat 4.08/05 - "Un « super » marché où l'on « Tritout »". A l'occasion du traitement de cette intervention, M. Nicoulin avait également relevé une lacune par rapport au système de Vicques, c'est-à-dire l'absence de recyclage du plastique. Par son postulat, il souhaite voir les possibilités de mise en valeur des déchets plastiques à Delémont. M. Nicoulin rappelle que cette matière est un dérivé du pétrole dont les réserves diminuent. A son avis, il deviendra vital de recycler les déchets plastiques, difficilement dégradables. A l'heure actuelle, ils sont utilisés comme combustible, notamment dans les cimenteries, ou recyclés en vue d'une réutilisation. Les possibilités de recyclage sont donc peu nombreuses. M. Nicoulin informe que l'association "Les petits bouchons suisses" récupère les bouchons de bouteille qui sont transformés en palettes de plastique, par exemple, ou réutilisés une seconde fois comme bouchons. De l'avis de M. Nicoulin, en raison de la difficulté future d'approvisionnement en pétrole, d'autres filières de recyclage pourraient se développer. Toutefois, M. Nicoulin relève que pour être réutilisé, le plastique doit être relativement propre et de bonne qualité, d'où une difficulté, présente également dans les autres recyclages, à laquelle la Ville serait confrontée. Le système de recyclage nécessite un minimum de discipline afin d'éviter de longues procédures de tri. Ainsi, M. Nicoulin demande au Conseil communal d'examiner les possibilités d'organiser le recyclage du plastique à Delémont.

M. André Parrat indique que le Conseil communal accepte ce postulat.

M. Sébastien Lapaire, PS, informe que son groupe a pris connaissance du postulat avec tout de même un peu d'amertume. En effet, si son propre postulat 4.08/05 - "Un « super » marché où l'on « Tritout »" avait été accepté, la présente intervention n'aurait pas été nécessaire. Le groupe socialiste est convaincu de la nécessité d'améliorer l'efficacité du tri

des déchets et de leur valorisation, raison pour laquelle il soutiendra le présent postulat. Toutefois, le groupe PS craint que toute amélioration de tri d'un déchet particulier nécessite le dépôt d'un postulat, ce qui générerait de nombreuses interventions. Aussi, M. Lapaire se demande si le Conseil de Ville acceptera le tri de déchets non rentables et s'il ne reviendra pas sur l'installation d'une déchetterie appropriée pour gérer le système, comme le "Tritout".

DECISION : le postulat 4.10/05 - "Pour un recyclage et une valorisation des déchets plastiques", CS•POP, M. Didier Nicoulin, est accepté par 40 voix contre 6.

12. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.11/05 - "POUR UN JUMELAGE DE PROXIMITE", PS, M. PIERRE TSCHOPP

M. Pierre Tschopp, PS, rappelle que Delémont est jumelée d'une part avec La Trinidad, lien par lequel la Municipalité contribue au développement et à l'apport d'une aide technique en faveur cette ville et, d'autre part, Belfort, lien plutôt culturel. Par son postulat, M. Tschopp suggère un jumelage avec une localité alémanique, d'une taille identique à celle de Delémont, qui permettrait des échanges culturels, des synergies, et des collaborations au niveau administratif. M. Tschopp propose Liestal, Soleure ou Aarau, communes également confrontées aux rivalités relationnelles de par leur statut de capitales. D'ailleurs, de l'avis de M. Tschopp, il serait intéressant de connaître les moyens utilisés par ces villes pour réagir à ces malentendus. Dans le cadre de ce jumelage, des échanges pourraient être faits au niveau de la formation continue, du perfectionnement et de l'apprentissage de l'allemand, que M. Tschopp juge nécessaire vu que la Ville a l'ambition de se profiler dans Regio Basiliensis. M. Tschopp relève que des échanges au niveau scolaire existent déjà avec Liestal et Laufon. En conclusion, il est convaincu que ce jumelage apportera d'autres points positifs pour Delémont.

M. le Maire indique que le Conseil communal accepte de postulat.

M. Luc Schindelholz, CS•POP, considère ce postulat comme étant pertinent. Pour sa part, il soutient la ville de Soleure qui s'investit dans la promotion et la défense de la culture, sans oublier la jeunesse. Il cite en exemple le centre culturel utilisé par la jeunesse et très intéressant du point de vue infrastructure, fonctionnement ou affectation. En outre, M. Schindelholz pense que le français est une langue très appréciée des Soleurois. La participation de quelque 500 personnes en septembre dernier à la conférence de Sarah Marquis, l'aventurière du Val Terbi, organisée par le Cercle romand de Soleure, démontre l'intérêt de cette ville pour la Romandie. Finalement, M. Schindelholz estime que tout jumelage, quelle que soit la ville choisie, sera un enrichissement pour Delémont.

DECISION : le postulat 4.11/05 - "Pour un jumelage de proximité", PS, M. Pierre Tschopp, est accepté à l'unanimité, par 50 voix.

13. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.14/05 - "DELEMONT, AU CŒUR DE L'EUROPE !", PS, M. SEBASTIEN LAPAIRE

M. Sébastien Lapaire, PS, relève l'esprit d'ouverture des Jurassiens qui ressort régulièrement lors de votations. M. Lapaire souligne qu'à la suite de la votation du 4 mars 2001 sur l'initiative "Oui à l'Europe", Delémont est devenue la ville la plus européenne de Suisse. M. Lapaire rappelle que cette initiative proposait d'entamer des négociations en vue de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Afin de matérialiser ce penchant des Delémontains envers l'Europe, M. Lapaire propose de nommer la place de la Gare "place de l'Europe". A son avis, ce témoignage sera un hommage à l'Europe, source de paix, de solidarité et de prospérité, mais également un symbole de lutte contre le repli sur soi ou la xénophobie, entre autres.

Mme Françoise Collarin indique que le Conseil communal accepte cette motion.

Mme Béatrice Müller, PCSI, indique que son groupe accepte l'idée développée dans la motion. Toutefois, il ne souhaite pas changer le nom de la place de la Gare, récemment rénovée, en raison des nombreux changements qui seraient nécessaires, motifs pour

lesquels le groupe PCSI suggère de soumettre cette proposition à la commission chargée de la dénomination des rues.

M. Luc Schindelholz, CS•POP, demande confirmation que l'ensemble de la place de la Gare serait concerné par cette dénomination, ce qui est le cas. Il informe que son groupe soutient cette initiative, toutefois pas en l'état, et qu'il refusera la motion. En effet, cette modification engendrerait de nombreux inconvénients administratifs. De plus, le groupe CS•POP doute, d'une part, que l'Europe soit une priorité pour le peuple delémontain et, d'autre part, qu'aux yeux des citoyens, l'Europe mérite cet honneur. M. Schindelholz propose donc de retenir cette idée pour de nouveaux lotissements et de la soumettre à la commission précitée. Comme alternative, M. Schindelholz suggère de nommer la fontaine installée à la place de la Gare "fontaine de l'Europe".

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, rejoignant la position du groupe CS•POP, suggère de transformer la motion en postulat, afin que la commission chargée de la dénomination des rues examine cette demande. Elle ne souhaite pas un changement de nom pour la place de la Gare.

M. Sébastien Lapaire, PS, souhaitant rassembler au maximum les membres du Conseil de Ville, accepte de modifier sa motion et de supprimer "que la place de la Gare soit renommée place de l'Europe" par "que la nouvelle surface piétonne aux alentours de la nouvelle fontaine soit nommée place de l'Europe".

Mme Françoise Collarin souligne que la commission précitée est compétente pour modifier le nom d'une place ou d'une rue. Elle soumettra une proposition, l'idée étant d'appeler la fontaine "fontaine de l'Europe". Mme Collarin, présidente de cette commission, indique que la suggestion n'a pas encore été discutée. Elle met en évidence les nombreux problèmes administratifs que le changement du nom de la rue engendrerait aux entreprises installées à la place de la Gare et aux privés y résidant.

M. le Président met en évidence l'art. 33 al. 8 du Règlement du Conseil de Ville qui stipule qu'en cas de modification de texte d'une motion ou d'un postulat qui modifie également le but premier de celui-ci, la décision ne peut être prise que lors d'une séance ultérieure (art. 80 Loi sur les communes).

M. Gérard Wicht, PCSI, propose à M. Lapaire de transformer la motion en postulat, sans changer le texte. A son avis, l'attribution de "place de l'Europe" engendrera des problèmes s'agissant de l'adressage du courrier. Il estime que l'acceptation de cette motion en l'état serait une démarche faite à la légère. En cas de maintien de la motion, le groupe PCSI la refusera.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, se rallie au PCSI et demande la transformation de la motion en postulat, ce qui laissera plus de liberté au Conseil communal et évitera les ambiguïtés.

M. Sébastien Lapaire, PS, accepte la transformation de la motion en postulat.

DECISION : la motion 5.14/05 transformée en postulat qui portera le numéro 4.12/05 - "Delémont, au cœur de l'Europe !", PS, M. Sébastien Lapaire, est acceptée par 42 voix, sans avis contraire.

14. REPONSE AU POSTULAT 4.01/05 - "UN SKATE-PARK POUR 120'000 HABITANTS", PS, M. SEBASTIEN LAPAIRE

Mme Patricia Cattin indique qu'une consultation a été lancée auprès des communes du district ainsi que Saignelégier, Moutier et Porrentruy, afin de connaître leur intérêt à la réalisation d'un skate-park. Sur les 29 communes consultées, 24 ont répondu, parmi lesquelles 6 se sont déclarées intéressées au projet (Courroux, Courtételle, Châillon, Glovelier, Corban et Porrentruy). Mme Cattin rapporte sa discussion avec son homologue de Porrentruy qui lui a indiqué que le chef-lieu bruntrutain avait également un projet en cours qui sera soumis au Législatif le 29 septembre 2005. Grand avantage du projet, Porrentruy est propriétaire d'un terrain aux abords de la patinoire sur lequel le skate-park serait implanté. Ainsi, en cas d'aval du Législatif, les autorités réaliseront un revêtement

bitumeux ainsi qu'un module bétonné. Parallèlement, le club de skate bruntrutain fournira les éléments. A noter que ce club dispose déjà d'un capital de financement fourni par des sponsors auprès desquels il s'est adressé. De l'avis de Mme Cattin, ce skate-park permettra la pratique du sport au maximum des possibilités.

Dans ces circonstances et au vu du coût du projet delémontain, du nombre relativement faible d'intéressés et des autres projets importants envisagés à Delémont, Mme Cattin rapporte la décision du Conseil communal qui a pris l'engagement, le cas échéant, envers Porrentruy de participer financièrement à la réalisation du skate-park à raison de fr. 20'000.-. Cette décision est subordonnée à l'accord du Législatif de Porrentruy et à la condition que les jeunes Delémontains puissent être membres du club bruntrutain. Mme Cattin indique que cette décision sera communiquée au Groupe de travail skate-park prochainement. En outre, si le projet de Porrentruy est rejeté par le Législatif, des discussions seront reprises avec les six communes du district intéressées au projet delémontain.

M. Sébastien Lapaire, PS, se réjouit de la décision de l'Exécutif. Toutefois, il regrette que la Municipalité n'ait pu concrétiser le projet du CDJ, projet phare de ces 10 dernières années. M. Lapaire a l'impression que la politique de la jeunesse se résume à colmater les dégâts lorsque tout va mal et que la jeunesse est un sujet abordé en cas de problème et non de réussite. M. Lapaire indique qu'il souhaitait un accompagnement des jeunes dans la réalisation de leur projet en leur demandant par exemple de créer une association, chercher des sponsors et participer à la construction du skate-park. La Commune aurait alors soutenu les jeunes au même titre qu'elle a aidé les SRD dans le cadre du projet des vestiaires. M. Lapaire indique que le projet de Porrentruy ressemble à ce qu'il imaginait. Toutefois, il apprécie la participation financière promise par l'Exécutif, geste concret de Delémont envers Porrentruy. A son avis, l'entente entre ces deux localités est très importante. Finalement, après avoir contacté quelques membres du CDJ à l'origine du projet, M. Lapaire indique qu'ils sont entièrement satisfaits de la tournure que prend le dossier et qu'ils se rallieront au projet de Porrentruy. En dernier lieu, M. Lapaire remercie Mme Cattin pour son travail dans le cadre de cette étude.

Mme Patricia Cattin précise que le postulat 4.01/05 ne mentionnait pas l'accompagnement des jeunes par le Conseil communal. Il demandait la consultation des communes. Quant aux démarches en faveur de la jeunesse, Mme Cattin rappelle les projets en cours, comme celui du GCJC, ou l'Espace-Jeunes, inauguré en 2004. Delémont est considérée comme précurseur en matière de politique de la jeunesse, selon les localités ou associations rencontrées par la Ville. En outre, bien que la proposition leur ait été faite, les jeunes n'ont jamais envisagé de créer une association ni de chercher des fonds, leur attente étant la création d'un skate-park par la Municipalité.

15. REPONSE AU POSTULAT 4.02/05 - "PRESERVONS LE PERSONNEL COMMUNAL DES NUISANCES PROVOQUEES PAR LA FUMEE DU TABAC", PS, M. NICOLAS BEUTLER

M. le Maire indique qu'au lieu d'interdire la fumée dans les locaux communaux, le Conseil communal souhaitait examiner la possibilité d'aménager des lieux destinés aux fumeurs. Il ressort de l'étude réalisée par l'architecte communal de nombreuses contraintes techniques et financières, raisons pour lesquelles la démarche a été abandonnée. Le Conseil communal envisage de convaincre le personnel communal de s'abstenir de fumer dans les lieux publics et une discussion en ce sens sera engagée dans le cadre de la Commission du personnel. Si un accord ne peut être trouvé, une décision interdisant la fumée dans les lieux publics pourrait être prise. Toutefois, le Conseil communal préfère qu'un accord soit trouvé par la concertation du personnel communal.

16. REPONSE A LA MOTION 5.01/05 - "UNE SIGNALISATION CYCLABLE A DELEMONT, SVP.", PS, MME SARAH ERARD JÄKEL

Mme Renée Sorg indique que cette motion est partiellement réalisée, en rappelant que le réseau cyclable est organisé en différents réseaux - international, national, régional et local - complémentaires et coordonnés. Les cantons sont responsables de la signalisation des réseaux nationaux et régionaux, les communes se chargent du réseau local. S'agissant de la partie du réseau local superposée aux réseaux régional et national, Mme Sorg indique

que le Canton mettra en place prochainement une signalisation (panneaux rouges) sur laquelle le réseau local sera également indiqué à l'aide d'autocollants verts, avec l'accord du Canton. Cette opération sera peu coûteuse. Dans un second temps, le Conseil communal prévoit d'installer une signalisation pour le reste du réseau dans le cadre du crédit-cadre Mobilité qui sera soumis au Conseil de Ville durant le premier semestre 2006. En cas de refus de ce crédit, Mme Sorg s'engage à réaliser cette seconde démarche dans les meilleurs délais.

17. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.08/05 - "PLAN SECTORIEL DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU", CS•POP, M. GIUSEPPE NATALE

M. Giuseppe Natale, CS•POP, est satisfait.

18. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.09/05 - "CARTES JOURNALIERES COMMUNE", PDC-JDC, M. PIERRE-ALAIN VOISARD

M. Pierre-Alain Voisard, PDC-JDC, est satisfait.

19. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.10/05 - "INQUIETUDES DE PIETONS", PS, M. MARCO LORENZINI

M. Michel Thentz, PS, en l'absence de M. Marco Lorenzini, indique que ce dernier est satisfait.

20. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.11/05 - "SERVICE DE L'AIDE SOCIALE : OU EN EST-ON ?", PS, M. MICHEL THENTZ

M. Michel Thentz, PS, est satisfait.

21. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.12/05 - "COMPTES COMMUNAUX ET PRESTATIONS DE LA MUNICIPALITE : QUELLE ANALYSE ?", PS, M. MICHEL THENTZ

M. Michel Thentz, PS, est satisfait.

22. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés : 1 question écrite
1 interpellation
1 postulat
2 motions

La séance est levée à 21 h 55.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire adjointe :

Francesco Prudente

Nadia Maggay